

ANNANNE

**LE MINISTÈRE DE LA
TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**





INTRODUCTION

Le ministère de la Transformation de la Fonction publiques a été créé en juillet 2020 afin de réunir le pilotage des transformations et ses deux grands leviers que sont le numérique et les ressources humaines.

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Le ministère de la Transformation de la Fonction publiques porte deux grands objectifs :

• Transformer l'action et les services publics

Pour que les politiques menées par le Gouvernement trouvent une réalité concrète dans la vie quotidienne des Français, l'action publique doit être plus simple, plus proche, plus efficace. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a ainsi pour mission, en lien avec chacun des ministres concernés, de renforcer le pilotage des politiques publiques par l'impact, grâce à la démarche de transparence des résultats, de porter des chantiers de simplification des démarches administratives au service des citoyens, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics pour faciliter le quotidien des usagers, et de faciliter leur accès partout sur le territoire, grâce au développement des outils numériques et à une présence de proximité hors des seules agglomérations.

• Transformer la fonction publique

Le président de la République a souhaité transformer en profondeur notre fonction publique en développant et modernisant le dialogue social, en créant de nouvelles opportunités pour les carrières, et en corrigeant les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes ou pour les personnes en situation de handicap. La ministre est à ce titre chargée de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Sa priorité est également de réformer la haute fonction publique, qui doit davantage être à l'image de la France et de sa diversité sociale et territoriale et favoriser des parcours de carrière diversifiés.

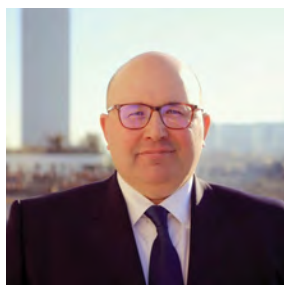
Pour remplir ces missions, la ministre a autorisé sur trois directions d'administration centrale, réunies au sein d'un même ministère :

- la direction interministérielle de la transformation publique (DITP)
- la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
- la direction interministérielle du numérique (DINUM)

**Chaque semaine,
les trois directions sont
réunies au sein d'un comité
dirigé par la Ministre.**



AMÉLIE DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques



THIERRY LAMBERT
Délégué interministériel
de la Transformation publique
(DITP)



NATHALIE COLIN
Directrice générale de
l'administration et de la
fonction publique (DGAFP)



NADI BOU HANNA
Directeur interministériel
du numérique (DINUM)

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a quatre missions principales :

- piloter le déploiement du programme de transformation défini par le comité interministériel de la transformation publique dont elle assure le secrétariat. La DITP assure aussi le suivi de l'exécution des réformes prioritaires du Gouvernement, en liaison avec les ministères et les préfetures
- coordonner les administrations publiques dans l'amélioration continue de leur action au profit des usagers. La DITP déploie le programme « Services Publics + », pour une meilleure prise en compte des attentes des usagers et le partage des bonnes pratiques entre administrations. Elle est en charge de la simplification et de l'allègement des formalités administratives
- promouvoir de nouvelles méthodes de conception de l'action publique et de nouveaux modes de gestion, notamment pour faciliter l'exercice du métier des agents publics. Avec ses partenaires, elle promeut l'innovation dans les méthodes de travail, dans le management, dans les organisations et la simplification au bénéfice des agents publics. Elle est également en charge de la participation citoyenne
- accompagner les administrations dans leur transformation. Ses experts interviennent directement auprès des administrations pour les appuyer dans leurs projets. Le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et les moyens de France Relance sont également mobilisés pour accélérer les transformations



Organisée par la DITP, la semaine de l'innovation publique a fédéré près de 400 événements en 2019. Fort de ce succès, l'évènement est devenu le Mois de l'innovation publique en 2020.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, la direction de la fonction publique, devenue direction générale de l'administration et de la fonction publique en 1959, a pour mission de concevoir et de mettre en place une politique d'ensemble de la fonction publique, en particulier dans le domaine des ressources humaines.

Un décret, en date du 22 décembre 2016, est venu consacrer le rôle de DRH de l'État de la DGAFP en renforçant sa mission de pilotage et de coordination de la politique des ressources humaines commune à l'ensemble de la fonction publique.

Parallèlement à sa mission de garante de la cohérence statutaire et d'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en oeuvre des chantiers RH interministériels et inter-fonction publique. Elle mobilise le Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

Partenaire des employeurs publics, elle est au coeur des échanges d'expériences et d'informations et en première ligne dans les défis à relever afin de garantir l'unité de la fonction publique, favoriser la mutualisation des bonnes pratiques, faire progresser le service public dans tous les domaines liés à la gestion des ressources humaines, avec pour objectif, une administration plus efficace dotée d'une GRH plus agile, plus performante, attentive aux réalités du terrain.

Elle assume ainsi un rôle d'animation et de pilotage autour de 4 missions :

- construire une fonction publique innovante avec l'ensemble des agents
- fournir une expertise pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines
- faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré
- accompagner la transformation



La DGAFP au salon Jeunes d'avenir, les 15 et 16 septembre 2020. En ligne ou en présentiel, la DGAFP participe chaque année à plusieurs salons professionnels. L'objectif : informer les jeunes sur les métiers et les nombreuses opportunités de recrutement dans la fonction publique, et leur présenter les deux outils qui les aideront à trouver l'offre d'emploi ou d'apprentissage qui leur correspond sur Place de l'emploi public et Place de l'apprentissage et des stages.

La direction interministérielle du numérique (DINUM)

Créée par le décret du 25 octobre 2019, la direction interministérielle du numérique (DINUM) est chargée de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme de l'agent, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services numériques innovants pour les citoyens.

Elle accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le Gouvernement et développe des services et ressources partagées comme le réseau interministériel de l'État, FranceConnect, *data.gouv.fr* ou *api.gouv.fr*. Elle met à disposition des ministères les ressources du Fonds d'accélération des startups d'État (FAST) et de France Relance.

Elle pilote, avec l'appui des ministères, le programme tech.gouv d'accélération de la transformation numérique du service public.

La DINUM comprend également :

- le département « Etalab » qui coordonne la conception et la mise en oeuvre de la stratégie de l'État dans le domaine de la donnée, dont ses composantes juridique et sociétale
- le département « Performance des services numériques » (PSN) qui conçoit les plans d'actions interministériels en matière de mutualisation, dématérialisation, pilotage des projets et qualité des services numériques, et soutient leur mise en oeuvre.



Commando UX : 15 designers, développeuses et développeurs intègrent l'administration. Ils ont 4 mois pour relever la mission d'améliorer l'expérience utilisateur de 10 démarches en ligne parmi les plus utilisées par les Français.